

# Bilan des actions de gestion des populations d'ibis sacrés (*Threskiornis aethiopicus*) en France

## Année 2024

Jean-François Maillard<sup>1</sup> et Sébastien Reeber<sup>2</sup>  
Janvier 2025

<sup>1</sup> : OFB - Direction de la Recherche et de l'Appui Scientifique

<sup>2</sup> : SNPN – Réserve naturelle nationale du lac de Grand-Lieu

## Réglementation et historique

L'ibis sacré *Threskiornis aethiopicus* est un Threskiornithidae évoluant naturellement en Afrique subsaharienne. Des échappés de captivité, le plus souvent issus de parcs zoologiques, ont été documentés dans de multiples pays : aux Emirats Arabes Unis, à Taïwan, aux Etats-Unis, en Espagne, au Portugal, aux Pays-Bas, en Italie (Maillard et al, 2020). En France, les premiers individus ont été observés au début des années 1990 aux abords d'un parc privé dans le Morbihan, devenu parc zoologique par la suite, pour se disperser dans les zones littorales et arrières littorales du Morbihan et de la Loire-Atlantique. Au début des années 2000, une seconde population s'est établie sur le bord de la partie orientale de la méditerranée (Yésou et al. 2017).

L'ibis sacré est une espèce faisant l'objet d'une réglementation au titre des espèces exotiques envahissantes. Il est listé sur la première liste des espèces préoccupantes de l'Union européenne (Règlement d'exécution (UE) 2016/1141 de la commission du 13 juillet 2016) et a été repris au niveau national dans l'arrêté du 14 février 2018 relatif à la prévention de l'introduction et de la propagation des espèces animales envahissantes sur le territoire métropolitain<sup>1</sup> (NOR: TREL1705136A). Les interdictions relatives à cet arrêté concernent son introduction sur le territoire, son transit sous surveillance douanière, sa détention, son transport, son colportage, son utilisation et échange, sa mise en vente, vente ou achat. Des mesures transitoires sont prévues pour les détenteurs particuliers qui en possèderaient (avec obligation de se déclarer de nouveau auprès de la Préfecture du département de résidence dans un délai prévu par cet arrêté, de confinement des oiseaux et d'absence de reproduction). Des mesures dérogatoires existent pour les établissements de conservation ou de recherche (après déclaration et avec obligation de confinement uniquement). Au titre de la faune sauvage captive, la détention d'ibis sacrés est soumise à autorisation d'ouverture et certificat de capacité. Le marquage est désormais obligatoire pour tous les individus captifs (Arrêté du 08 octobre 2018 fixant les règles générales de détention d'animaux d'espèces non domestiques<sup>2</sup> - NOR: TREL1806374A).

A la demande du Ministère de la Transition Ecologique, des opérations visant à limiter son expansion voire à stopper sa reproduction ont été menées dans l'ouest de la France par l'intervention des agents de l'OFB dès 2006 appuyés par la Société Nationale pour la Protection de la Nature sur le lac de Grand-Lieu depuis 2009. La population du sud de la France a été maîtrisée dès la fin des années 2000 (Clergeau et al, 2005).

La gestion de l'ibis sacré est encadrée par des arrêtés préfectoraux sur sept départements dans l'ouest de la France : la Loire-Atlantique, la Vendée, le Morbihan, le Finistère, l'Ille-et-Vilaine, le Maine-et-Loire et récemment en Charente-Maritime. Les arrêtés du Morbihan, du Maine-et-Loire et de l'Ille-et-Vilaine ont été repris en 2020 et ceux de la Loire-Atlantique et de la Vendée ont fait l'objet d'un renouvellement en 2021 pour 5 années. Des arrêtés ont également été pris en Gironde et en Charente-Maritime en 2021. La prise de ces arrêtés est conditionnée par l'article R411-47 du Code de l'Environnement demandant une consultation du Comité Scientifique Régional du Patrimoine Naturel.

Sur le pourtour méditerranéen, le Gard, les Bouches-du-Rhône et les Alpes-Maritimes disposent également d'arrêtés préfectoraux pour faire face aux éventuels ibis sacrés provenant de la population italienne grandissante.

## Observations

En 2024, l'ibis sacré est toujours présent sur la façade littorale du nord-ouest de la France en particulier dans les départements de la Loire-Atlantique, de la Vendée et de la Charente-Maritime et dans une

<sup>1</sup> <https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000036629851/>

<sup>2</sup> <https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000037491137/>

moindre mesure dans le Morbihan. Une vingtaine individus ont été également signalés dans l'estuaire de la Gironde en début d'année 2024 et une dizaine en fin d'année. Des observations à l'unité ont été faites dans le Finistère, le Maine-et-Loire et les Deux-Sèvres.

Sur la façade littorale méditerranéenne, des observations ont été faites à l'unité dans les départements du Gard et des Bouches-du-Rhône et un groupe de plus de 70 individus a été observé en vol en Corse début décembre 2024. Ces individus proviennent de la population italienne non maîtrisée.

Une observation a été faite dans le Pas-de-Calais et une autre dans le Nord en juillet et août, possiblement du même individu.

## Estimation des effectifs hivernaux

Le comptage hivernal de janvier 2024 réalisé dans le cadre du comptage des oiseaux d'eau à la mi-janvier (dit « comptage Wetland International ») indique un effectif de 328 ibis sacrés (Figure 1) sur la façade maritime en Loire-Atlantique (174 individus), en Vendée (51), en Charente-Maritime (103) (LPO, 2024).

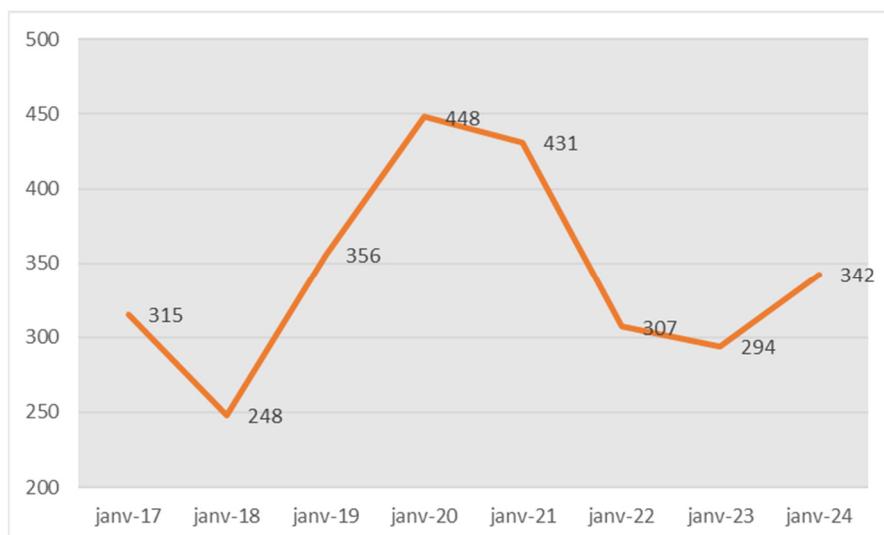


Figure 1. Estimation des effectifs annuels hivernaux d'Ibis sacrés en France d'après les comptages wetland

## Nidification de l'ibis sacré en France en 2024

En 2024, la nidification de l'ibis sacré dans l'Ouest de la France a été observée en Loire Atlantique, en Charente-Maritime et pour la première fois dans le Maine-et-Loire avec une nichée et 2 jeunes produits. Le nombre de couples nicheurs n'est pas connu en 2024 en l'absence de données précises. En toute vraisemblance, il ne doit pas être inférieur à 100 couples avec une fourchette haute à 150 couples nicheurs (Figure 2).

En Loire-Atlantique, l'ibis sacré a niché sur le lac de Grand-Lieu et à Besné. Dans le détail, sur le lac de Grand-Lieu, il est estimé que 56 couples nicheurs se sont établis avec un envol d'environ 70 jeunes. Seuls 7 nids avec 20 œufs ont été détruits. La majorité des oiseaux s'installent maintenant en nids isolés, comme les spatules. En dehors du lac de Grand-Lieu, l'ibis sacré a niché sur la commune de Besné mais l'effectif nicheur n'a pas été évalué en raison de l'absence de l'usage d'un drone.

En Charente-Maritime, le nombre de nid n'est pas connu à la date de ce bilan. Il était de 8 nids en 2020 et de 18 nids en 2021. Il est raisonnable de penser que le chiffre de 2024 oscille autour de 10-20 nids.

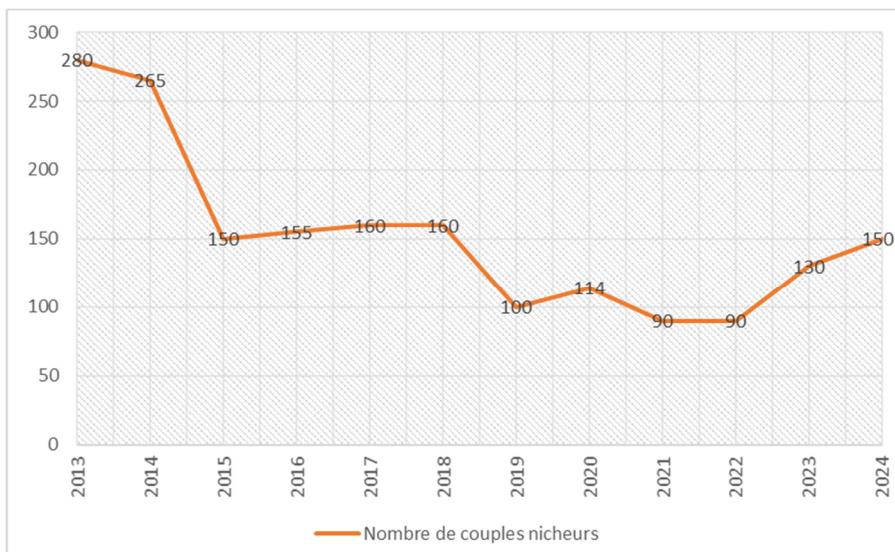


Figure 2 : Evolution du nombre minimal de couples nicheurs d'Ibis sacrés dans l'ouest de la France depuis 2013

## Opérations de lutte

En 2024, 155 ibis sacrés ont été prélevés par tir (149 par l'OFB et 6 par la SNPN sur le lac de Grand-Lieu – Figure 3). 107 l'ont été en Loire-Atlantique sur les communes de Saint Lumine de Coutais, Saint Philbert de Grand Lieu, Saint Mars de Coutais, Trignac, Saint Joachim, Guérande et Saint Etienne de Montluc ; 46 en Charente-Maritime sur les communes de Saint Just Luzac, Hiers Brouage, Nieulle sur Seudre, 1 à Locmariaquer dans le Morbihan et 1 dans le Finistère.

53% des prélèvements étaient des jeunes de l'année, 26% des adultes, 9% des subadultes et 12% n'ont pu être déterminés n'ayant pu être récupérés. Ces opérations se sont déroulées de février à décembre avec un pic de prélèvement réalisé en juin-juillet-août (55% des prélèvements) dont 50% de jeunes quittant le nid. 25% des prélèvements ont également eu lieu en décembre dont 86% de jeunes de l'année.

Sur le lac de Grand-Lieu, 7 nids contenant 20 œufs ont été supprimés par la SNPN.

Au total, ce sont 190 heures qui ont été consacrées par l'OFB à ces opérations de destruction par tir au cours de 24 sorties. Une sortie dure en moyenne 5 heures en débutant au lever du soleil. Le recours aux formes attirant les oiseaux venant s'alimenter sur les prairies est systématique et assure une efficience des missions.

Les opérations de lutte menées en 2024 ont amené à la reprise de 8 bagues CRBPO d'ibis bagués poussins. L'information disponible à ce jour auprès du CRBPO indique que 3 d'entre eux ont été bagués en mai 2021, 1 dans la colonie de Besné et deux sur le lac de Grand-Lieu.

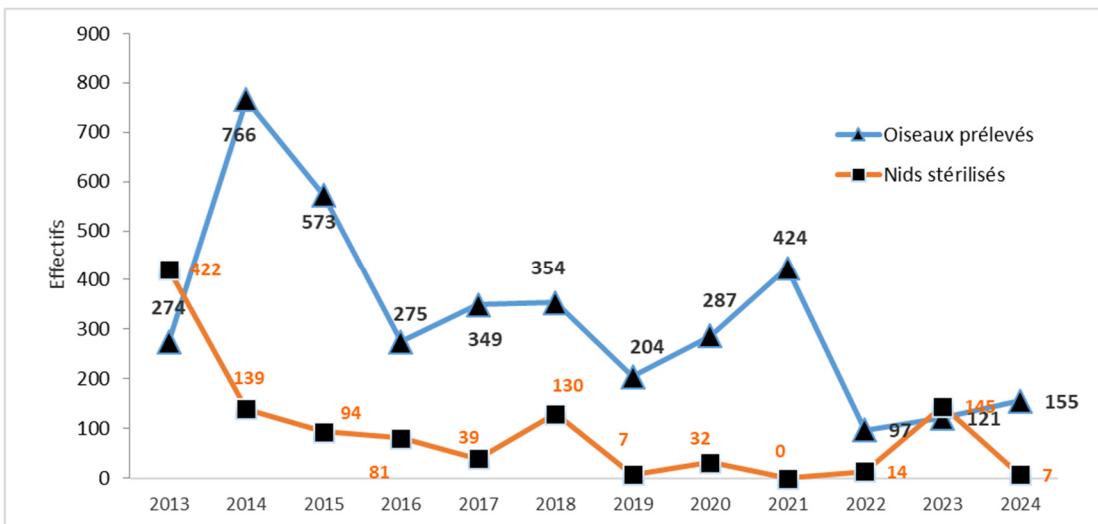


Figure 3 : Evolution du nombre d'ibis sacrés prélevés par tir dans l'ouest de la France et le nombre d'œufs supprimés sur le lac de Grand-Lieu depuis 2013

## Bilan global de l'année 2024 et perspectives pour 2025

L'année 2024 a été marquée par un effort de prélèvement plus important que les deux années précédentes. En particulier, l'OFB de la Charente-Maritime a recruté un ETP dont une partie de sa mission était orientée sur les ibis sacrés et le service départemental de Loire-Atlantique a accru son action de terrain. Par ailleurs, environ la moitié des prélèvements ont concerné des jeunes de l'année, reflet de la période de prélèvement privilégié en post-reproduction. Un quart des prélèvements concerne également des adultes, stade à privilégier pour impacter durablement et efficacement la dynamique de la population. Néanmoins, ces individus restent difficiles à atteindre avant la reproduction en raison d'une dispersion des sites de gagnage.

La population hivernale semble osciller autour de 400 à 500 individus mais le faible prélèvement d'adultes et de subadultes en 2022, 2023 et dans une moindre mesure courant 2024 fait peser un risque de recrudescence forte et rapide de la population. Les efforts de destruction des œufs sur la réserve naturelle nationale du lac de Grand-Lieu sont de nature à limiter le recrutement mais la non-détection de nids suite à la dispersion des nichées peut amener à un rebond rapide. La diminution de la population nécessite donc de poursuivre les efforts en direction des adultes et nécessite un effort de prélèvements par le tir plus soutenu ou la recherche de techniques complémentaires.

Dans le sud de la France, la présence ponctuelle d'ibis sacrés provenant de la population italienne reste à surveiller.

## Références bibliographiques

- Clergeau, P., Yésou, P., Chadenas, C., 2005. Ibis sacre *Threskiornis aethiopicus*, état actuel et impacts potentiels des populations introduites en France métropolitaine. Rapport INRA-ONCFS 53.
- Maillard, J.-F., Gutiérrez-Expósito, C., Yésou, P., 2020. African Sacred Ibis (*Threskiornis aethiopicus* Latham, 1790), in: Downs, C.T., Hart, L.A. (Eds.), Invasive Birds: Global Trends and Impacts. CABI, Wallingford, pp. 248–251. <https://doi.org/10.1079/9781789242065.0248>
- LPO, 2024. Comptage des Oiseaux d'eau à la mi-janvier en France. Résultats 2024 du comptage Wetlands International. LPO BirdLife France - Service Connaissance, Wetlands International, Ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires. 26 pp. & annexes 101 pp., Rochefort.
- Yésou, P., Clergeau, P., Bastian, S., Reeber, S., Maillard, J.-F., 2017. The Sacred Ibis in Europe: ecology and management. British Birds 110, 197–212.